

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - LA RESERVATION : **Toute location est nominative et ne peut être cédée.** Toute réservation doit être accompagnée d'un acompte. Le solde du séjour est à régler au plus tard le jour de l'arrivée. Tout acompte versé est non remboursable. Toute personne supplémentaire non signalée dans le contrat peut se voir refuser l'accès au camping. La réservation est définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part (et devra être présentée le jour de l'arrivée).

2 - ARRIVEE / DEPART : L'arrivée se fait à partir de 15h00 et le départ avant 10h00. Le client doit prendre rendez-vous à l'accueil pour l'état des lieux le jour du départ.

3 – CAUTIONS : Un chèque ou une empreinte carte bancaire de 250 € pour la casse ou dégradation, la caution pour la carte magnétique et un chèque ou une empreinte carte bancaire de 50 € pour la propreté de l'hébergement vous seront demandés à l'arrivée. Elles ne seront pas encaissées mais ils constituent une garantie de remboursement pour le camping en cas de bris ou de perte de matériel, carte magnétique incluse. Cette caution vous sera restituée à la fin de votre séjour après l'état des lieux et après restitution de la carte magnétique.

4 - MODIFICATION ET ANNULATION DU SEJOUR. RETARD – DEPART ANTICIPE : Le gestionnaire du camping doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Passé un délai de 24h00, de retard, le camping se réserve le droit de relouer le locatif s'il n'a pas été prévenu.

5 - ANNULATION DE SEJOUR : Le présent contrat est accompagné des conditions générales de l'assurance annulation (non obligatoire mais conseillée). Toute souscription à l'assurance annulation devra se faire au moment de la réservation. Toute annulation doit être notifiée par courrier, la date de réception déterminant la date d'annulation. Aucun remboursement ne sera possible par le camping. Ce dernier ayant proposé l'adhésion à l'assurance annulation. En cas de panne ou de léger contretemps, et sauf avis contraire de votre part, le versement d'arrhes vous assure le maintien de la réservation 24h après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement.

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION (recommandée) : Nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et représente 3 % du coût du séjour.

En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable. - L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré (hors frais de dossier). - En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours. - Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultable en ligne sur www.campezcouvert.com et sur notre site internet. Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

6 - REGLEMENT INTERIEUR : Chaque locataire s'engage à lire et à respecter le règlement intérieur qui est affiché à l'entrée du camping et dans chaque location.

7 – COORDONNEES : Vous autorisez le camping à garder vos coordonnées pour vous envoyer des informations commerciales. En cas de refus, il suffit de nous en informer par courrier.

8 - AUTRES La direction du terrain se réserve le droit de refuser une quelconque réservation notamment en cas de demande anormale ou d'expulser toute personne de mauvaise foi. Elles seront expulsées sans remboursement. Vous êtes responsable en cas de vol, perte ou dommage de toute nature pendant ou à la suite de votre séjour.

9 – En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Bureau d'accueil

Les horaires d'ouverture de la réception sont de 8h30 à 19h30.

Inscription

Les formalités complètes d'inscription seront obligatoirement effectuées par le responsable du véhicule/ de la réservation avant toute installation.

Invités de nos campeurs

Les invités de nos clients, doivent **impérativement** se faire inscrire munis d'une pièce d'identité à la réception pour leur enregistrement comme "visiteur". **Ils laisseront leur voiture à l'extérieur du camping.**

S'ils souhaitent passer la nuit, ils seront enregistrés comme "personne supplémentaire" dans le respect du nombre de personnes autorisées sur l'emplacement.

Circulation/ voiture

Les véhicules compris dans le forfait doivent stationner sur la parcelle louée, chaque parcelle est prévue pour un véhicule. Toute autre voiture devra stationner sur les parkings dans la limite des places disponibles.

Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules préalablement inscrits et munis d'une carte magnétique pour la barrière automatique. Cette carte est délivrée à la réception contre une caution de 20 euros. Chaque carte correspond à un véhicule et ne doit pas être utilisée pour un autre véhicule.

L'accès au camping en voiture est interdit de 23h00 à 7h00 du matin. La vitesse des véhicules à l'intérieur du camping est limitée à 10km/heure.

Sanitaires

Les sanitaires doivent être laissés dans l'état de propreté dans lequel vous souhaiteriez les trouver en arrivant. Les jeux y sont interdits. Les parents doivent accompagner leurs enfants dans les sanitaires.

Bruit et silence

Les campeurs sont instamment priés d'éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Le silence doit être total entre 23 heures et 7 heures du matin

Le port du bracelet est obligatoire